

Parc national du Mercantour

Objectif 01: Protéger le coeur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration

[...]

Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif 1

- Action contractuelle 1: Faire partager le patrimoine protégé du coeur de parc

L'accueil du public est fondé en priorité sur la découverte du patrimoine. Il permet au visiteur de se sentir bienvenu dans cet espace d'exception. Il favorise l'exploration de toutes les richesses, paysagères, naturelles et culturelles. Les porteurs de projets qui peuvent être autorisés en application de la réglementation placent au centre de leur programme cet impératif de découverte. Ces projets préservent l'isolement de certains sites.

Rôles de l'établissement public du parc

- met en oeuvre un programme annuel d'entretien et de restauration de sentiers
- participe à la réalisation de travaux d'infrastructures d'accueil, notamment des aires de stationnement
- veille à l'accessibilité des sites à tous les publics

Contributions attendues des communes adhérentes

- assurent une maîtrise d'ouvrage pour optimiser les accès et les équipements

Principaux autres partenaires à associer

Groupements de communes, Pays, Départements, Région, ONF, FFRP, propriétaires fonciers, centre du Loup de St Martin-Vésubie, associations culturelles et touristiques

L'action contractuelle 1 s'applique à tout le coeur de parc.

[...]

Page 34 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2588

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 15:37